



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

ASSOCIATION DES SCIENCES PO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE - SOCIETE INSCRITE

SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

ASSOCIATION DES SCIENCES PO

Association
26 rue Saint Guillaume -75007 Paris
N° SIREN 784 315 541

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

Aux Membres de l'Association des Sciences Po,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association des Sciences Po, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et des associations ainsi que sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le 7 juin 2021



Valérie Riou
Associée

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/09/2020			30/09/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	135 396	135 396		7 039
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	81 419		81 419	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	2 860 154	979 088	1 881 067	1 944 417
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	278 992	266 533	12 459	15 891
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	3 335		3 335	1 010	
	TOTAL (I)	3 359 296	1 381 016	1 978 280	1 968 357
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				(230)
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				689
	Avances et Acomptes versés sur commandes	17 495		17 495	16 862
	CREANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	26 086		26 086	262 001	
Autres créances	129 532		129 532	126 779	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	1 377 883		1 377 883	1 238 000	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	29 026		29 026	89 195
	TOTAL (II)	1 580 021		1 580 021	1 733 296
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	4 939 317	1 381 016	3 558 300	3 701 653
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			3 335	1 010	
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2020

30/09/2019

		30/09/2020	30/09/2019
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation	489 832	489 832
	Réserves	259 049	259 049
	Report à nouveau	291 057	310 327
	Résultat de l'exercice	189 960	(19 270)
	Total des fonds propres	1 229 897	1 039 937
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	1 229 897	1 039 937
Provisions	Provisions pour risques		20 000
	Provisions pour charges	47 865	37 437
	Total des provisions	47 865	57 437
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 685 106	1 746 256
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 983	119 208
	Dettes fiscales et sociales	51 843	108 361
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	82 975	163 332	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	389 631	467 121	
	Total des dettes	2 280 538	2 604 279
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 558 300	3 701 653
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	189 959,93	(19 270,17)
	(1) Dont à moins d'un an	125 483	124 584
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		30/09/2020	30/09/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	35 285	38 230
	Prestations de services	533 402	557 884
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	1 803	5 000
	Dons	243 557	127 228
	Cotisations	853 802	824 979
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	28	47
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	80 230	
	Autres produits	26 725	44 000
Total des produits d'exploitation	1 774 831	1 597 369	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	27 181	24 722
	Variation de stock	689	
	Autres achats et charges externes	707 257	756 139
	Impôts, taxes et versements assimilés	26 924	13 888
	Rémunération du personnel	451 152	390 842
	Charges sociales	178 385	152 775
	Subventions accordées par l'association	15 474	15 150
	Dotation aux amortissements et dépréciations	72 028	81 241
	Dotation aux provisions	10 428	9 112
	Autres charges	18 834	8 067
	Total des charges d'exploitation	1 508 352	1 451 937
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		266 480	145 432
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	1 124	1 274
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	85 288	88 147
2 - RESULTAT FINANCIER		(84 164)	(86 874)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		182 315	58 558
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	10 339	1 004
	Charges exceptionnelles	2 694	78 832
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		7 645	(77 828)
Impôts sur les sociétés			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		1 786 294	1 599 646
TOTAL DES CHARGES		1 596 334	1 618 917
EXCEDENT ou DEFICIT		189 960	(19 270)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			

ANNEXE

Au bilan avant répartition arrêté à la date du 30 septembre 2020, dont le total est de 3 558 300 € et au compte de résultat de la période de douze mois, s'étendant du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 189 960 €.

Les notes et tableaux qui suivent font partie intégrante des comptes présentés.

SOMMAIRE DES NOTES ET TABLEAUX

COMMENTAIRES

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 1 - Principes comptables généraux
- 2 - Faits significatifs (réévaluation, dépréciation, reclassements)
- 3 - Modalités d'amortissements des immobilisations
- 4 - Créances et dettes
- 5 - Valeurs mobilières de placement
- 6 - Engagements hors bilan
- 7 - Effectif moyen
- 8 - Bénévolat et autres contributions en nature
- 9 - Régime fiscal
- 10 - Autres informations

TABLEAUX ANNEXES

- 1 - Immobilisations (valeurs brutes)
- 2 - Amortissements des immobilisations
- 3 - Variation des provisions
- 4 - Tableau des créances
- 5 - Tableaux des dettes
- 6 - Analyse de la variation des fonds associatifs
- 7 - Charges constatées d'avance
- 8 - Produits constatés d'avance
- 9 - Charges à payer
- 10 - Produits à recevoir
- 11 - Analyse des produits
- 12 - Analyse des charges
- 13 - Analyse du résultat exceptionnel

1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'Association enregistre ses opérations comptables et prépare ses états financiers conformément au plan comptable général 1999, aux prescriptions du Code de Commerce ainsi qu'au règlement n° 99.01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 – FAITS SIGNIFICATIFS

2.a – Evènements concernant l'exercice

Depuis sept ans, un partenariat a été instauré entre la FNSP et l'Association visant à témoigner de leur volonté de travailler ensemble. Ce partenariat se traduit par un contrat de prestations de services assurées par l'Association envers la FNSP. En contreparties des prestations assurées par l'Association, la FNSP versera à cette dernière un montant forfaitaire de 80 000€ HT par an.

En sus des montants versés à l'Association en contreparties des prestations, la FNSP s'engage à verser une donation de 150 000€ en vue de promouvoir et favoriser les activités de l'Association. Cette donation permettra également de faire face à la rémunération du Directeur général de l'Association désormais prise en charge par l'Association depuis le mois de septembre 2019.

Un montant de 30k€ a été versé suite à un accord transactionnel passé avec un ancien collaborateur de notre association signé en octobre 2019. Cette somme avait fait l'objet d'une provision lors de la clôture des comptes au 30 septembre 2019 et n'a donc aucun impact sur le résultat de cette année

Les provisions concernant le changement d'accord d'entreprise ainsi que la mise aux normes sanitaires ont été repris cette année. Ces reprises ont un impact positif de 80k€ sur le résultat de l'exercice.

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a eu un impact important sur l'activité d'organisation des évènements liés au pôle carrière et manifestations. Ainsi, on constate une baisse de 38k€ sur l'ensemble de ces activités. La crise sanitaire a également eu un impact sur les adhésions. Il est à noter cependant qu'une baisse de ces dernières était déjà à observer à partir de février 2020.

Concernant la gestion du personnel, l'association a mis en œuvre les mesures liées au télétravail.

2.b – Evènements post-clôture

Suite à la fin du contrat avec la régie publicitaire FFE, une baisse des revenus publicitaires est à prévoir sur l'exercice, sachant que le revenu minimum garanti par la nouvelle régie s'élève à 75 K€ et que les frais d'impression et de routage d'Emile sont désormais à la charge de l'Association.

3 - IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens :

- Développements ou programmes informatiques	1 à 3 ans ;
- site Web	3 à 5 ans ;
- Appartement et bureaux (30% non amortissable)	30 ans (durée de vie résiduelle sur 70% de la valeur réévaluée) ;
- Agencements – Installations	5 à 10 ans ;
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans ;
- Moblier	5 à 10 ans.

Les variations des valeurs brutes et des amortissements sont retracées dans les tableaux annexés 1 et 2.

4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

(voir tableaux annexes 4 et 5)

5 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

L'association ne fait apparaître à son actif aucune valeur mobilière de placement. Si c'était le cas, elles seraient évaluées à leur coût d'acquisition. Aucune moins-value latente par rapport à la valeur de marché au 30 septembre 2020 et qui aurait fait l'objet de provision pour dépréciation n'a donc été constatée. Aucune plus-value latente n'est par conséquent à signaler.

6 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements pour indemnités de départ en retraite sont provisionnés dans les comptes.

Suite à la signature d'un avenant à la convention rapprochant la fondation Sciences po à l'association pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020, il est prévu qu'un don de 75k€ sera versé à l'association. 37,50k€ ayant été provisionnés sur l'exercice, il en résulte un engagement hors bilan de la différence, soit 37,50k€. D'autre part, ce même avenant prévoit une prestation de service pour cette même période fournie pour la somme de 40k€ ht. 20k€ ayant été provisionnés sur l'exercice, il en résulte un engagement hors bilan de la différence, soit 20k ht.

7 - EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen ressort à environ dix personnes (équivalent à temps plein, ne tenant compte ni des stagiaires, ni des pigistes).

8 - BENEVOLAT ET CONTRIBUTIONS EN NATURE

Le bénévolat n'est pas valorisé. Il représenterait selon les critères utilisés l'équivalent de 50 personnes travaillant à plein temps. Jusqu'au mois de Décembre 2018, le Délégué général était mis gracieusement à disposition par la FNSP. De janvier à août 2019, le poste de Délégué Général a été assuré à titre gratuit par un Alumni. Depuis le mois de Septembre 2019, la rémunération du Directeur général est désormais prise en charge par l'association.

9 - REGIME FISCAL

L'Association soumet à la TVA ses activités liées aux publications, annuaire et recettes publicitaires, ainsi que ses prestations de services.

Les autres activités sont exonérées de cet impôt.

D'une façon générale, l'Association est assujettie à la taxe sur les salaires et, dans la catégorie des moins de 11 personnes, à la taxe "Formation Professionnelle Continue".

10 – AUTRES INFORMATIONS

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés sur l'exercice 2019/2020 s'élève à 8 510€ ht.

11 – VALORISATION DES STOCKS

Aucun stock n'a été valorisé. Il a été estimé que le stock valorisé dans les comptes clos au 30 septembre 2020 n'avait plus de valeur marchande.

12 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Aucun dirigeant de l'association n'est rémunéré pour ses fonctions au sein de l'organisation. Les frais qu'ils engagent dans le respect de la mission sociale de l'association leur sont remboursés sur présentation et validation des pièces justificatives.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS : TABLEAUX

1 - VARIATION DES IMMOBILISATIONS (VALEURS BRUTES)

Nature	30/09/2019	Acquisitions	Cessions	30/09/2020
Programme spécifique	24 754			24 754
Web conception et licence site principal	116 239		5 597	110 643
Sous-total immobilisations incorporelle	140 993	0	5 597	135 396
App 187, boul. St Germain	515 000			515 000
App 187b bd St Germain/26 r St Guillaume	2 345 154			2 345 154
Agencements	229 773			229 773
Matériel de bureau	25 554			25 554
Matériel informatique	1 034			1 034
Mobilier de Bureau	22 631			22 631
Sous-total immobilisations corporelles	3 139 146	0	0	3 139 146
Dépôts et cautionnements	1 010	2 325		3 335
Sous-total immobilisations financières	1 010	2 325	0	3 335
Immos en cours corporelles	0			0
Immos en cours incorporelles	0	81 419		81 419
Sous-total immobilisations en cours	0	81 419	0	81 419
Total général	3 281 149	83 743	5 597	3 359 296

2 - VARIATION DES IMMOBILISATIONS (AMORTISSEMENTS)

Nature	30/09/2019	Dotations	Reprises	30/09/2020
Programme spécifique	24 515	238		24 754
Web conception et licence site principal	109 439	6 801	5 597	110 643
Sous-total immobilisations incorporelle	133 954	7 039	5 597	135 396
Appartement 187, boul. St Germain	180 250	12 017		192 267
App 187b St Germain/26 r St Guillaume	735 488	51 333		786 821
Agencements	215 810	2 764		218 574
Matériel de bureau	25 432	122		25 554
Matériel informatique	1 034			1 034
Mobilier de Bureau	20 825	546		21 370
Sous-total immobilisations corporelles	1 178 839	66 782	0	1 245 620
Dépôts et cautionnements	0			0
Sous-total immobilisations financières	0	0	0	0
Total général	1 312 792	73 821	5 597	1 381 016

3 - PROVISIONS

Nature	30/09/2019	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	30/09/2020
Provisions pour indemnités de retraite	37 437	10 428			47 865
Provision pour litiges	0				0
Provision pour risques	20 000		20 000		0
Prov pour dép. immos incorp	0				0
Prov pour dép. d'immos incorp. en cours	0				0
Prov pour dép. de stocks	230		230		0
Prov pour dép. comptes débit sections	0				0
Total général	57 667	10 428	20 230	0	47 865

4 - ETAT DES CREANCES

Nature	Échéance à moins d'un an (montants bruts)
Immobilisations financières	3 335
Clients	2 086
<i>dont Ffe</i>	0
<i>dont Fnsp</i>	1 071
Clients douteux	0
Clients factures à établir	24 000
<i>dont Fnsp</i>	24 000
Fournisseurs - acomptes	17 495
Fournisseurs - avoirs à recevoir	0
Personnel	0
Divers tiers	24
TVA	5 221
Produits divers à recevoir	124 287
Créances sur sections régionales	0
Charges constatées d'avance	29 026
Total	205 473

5 - ETAT DES DETTES

Nature	Échéance moins 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance plus de 5 ans	TOTAL
Dépôt de garantie	0		0	0
Emprunt et dettes auprès etabl de crédit	125 483	281 703	1 277 920	1 685 106
Fournisseurs et assimilés	70 983			70 983
Personnel	0			0
Organismes sociaux	31 348			31 348
Congés payés	9 052			9 052
Prélèvement à la source salariés	1 417			1 417
TVA	4 000			4 000
Taxes sur loyers	668			668
Taxes assises sur les salaires	1 646			1 646
Etat, impôts, charges à payer	3 712			3 712
Clients - avoirs à établir	0			0
Autres dettes	82 975			82 975
Produits constatés d'avance	389 631			389 631
Total	720 916	281 703	1 277 920	2 280 538

La première échéance de l'emprunt souscrit auprès de la Dexia pour un capital de 2 200 000€ est intervenue le 22 décembre 2006. Il s'agit d'une échéance annuelle unique d'environ 145 K€ (amortissement progressif) sur une durée de 30 ans. L'emprunt est soumis à un taux d'intérêt fixe de 5,13%.

Sur cet emprunt, l'association s'est engagée à constituer au profit du prêteur par acte authentique un privilège de prêteur de deniers sur l'immeuble 187 bd Saint Germain à Paris 7^{ème} (lots 3 et 4) et sur l'ensemble immobilier situé 26 rue Saint Guillaume à Paris 7 (lot 1) en garantie du remboursement à hauteur de 100% du prêt.

6 - ANALYSE DE LA VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Fonds propres associatifs	30/09/2019	30/09/2020
Fonds propres		
Ecart de réévaluation (immobilier) - 187 bd St Germain	489 832	489 832
Autres réserves	259 049	259 049
Report à nouveau	310 327	291 057
Résultat	-19 270	189 960
Total	1 039 938	1 229 897

7 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Autres charges d'exploitation	29 026
Total	29 026

8 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Manifestations	28 973
Ateliers	550
Offres	16 263
Cotisations	343 845
Total	389 631

9 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Intérêts d'emprunt	63 434
Rétrocessions sections étrangères	81 103
Factures à recevoir	44 325
Personnel : valorisation du solde des congés payés	9 052
Personnel : autres charges à payer	6 191
Etat - impôts et charges à payer (dont CRL)	4 380
Autres charges à payer	0
Provision pour changement d'accord d'entreprise	0
Avoirs à établir	0
Total	208 485

La provision correspondant à la charge d'honoraires à payer afin de refondre l'accord d'entreprise ajustée à 60 000 € au 30/09/2012 a été reprise en totalité sur cet exercice.

10 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Manifestations	8 806
Ateliers	-50
Sommes en attente de remboursement	504
Cnp	77 527
Fnsf	37 500
Factures à établir	24 000
Total	148 287

11 - ANALYSE DES PRODUITS

Ventes SPE bulletins	34 335
Ventes annuaires	950
Prestations Sciences po	80 000
Autres prestations	3 200
Publicité annuelle	121 959
Publicité Magazine Emile	24 000
Manifestations / Ateliers	304 242
Location 187, bd Saint Germain	26 725
Cotisations adhérents	853 802
Soutiens	166 030
Autres produits d'exploitation	28
Subventions	1 803
Produits de CNP	77 527
Reprises de provisions	80 230
Produits financiers	1 124
Produits exceptionnels	10 339
Total	1 786 294

12 - ANALYSE DES CHARGES PAR NATURE

Réalisation annuelle	27 181
Sous-traitance	33 390
Variation de stock de marchandises	689
Manifestations / ateliers	238 973
Frais postaux et télécom	42 159
Subventions accordées (sections reg. et int.)	15 474
Taxes assises sur les salaires et autres	26 924
Personnel (salaires et charges sociales)	629 537
Dotation aux amortissements	72 028
Dotation aux provisions	10 428
Autres charges externes d'exploitation	411 570
Frais financiers	85 288
Charges exceptionnelles	2 694
Total général	1 596 334

13 - ANALYSE DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

Produits exceptionnels	
Divers	10 339
Charges exceptionnelles	
Ecart sur cotisations encaissées	568
Dotations amortissements exceptionnels	1 793
Charges sur exercices antérieurs	
Ajustement compte fournisseur	334
Résultat exceptionnel	7 645